



## Organisation des accueils de classes

### à la Médiathèque Samuel Beckett de Sérignan

Le pôle enfance de la médiathèque se donne pour mission d'accueillir les enfants des écoles de la ville pendant le temps scolaire. Les objectifs de cette mission, concernant les enfants, sont les suivants :

- *Faire découvrir et s'approprier la médiathèque comme lieu de culture, d'information et de loisirs*
- *Créer les conditions de rencontre personnelle avec tous les documents destinés à la jeunesse*
- *Développer une autonomie dans l'utilisation des ressources*
- *Permettre aux enfants de comprendre l'intérêt de la médiathèque et d'éprouver l'envie d'y revenir*

#### **1) Planning et horaires :**

- Les classes sont accueillies sur rendez-vous, d'après un planning élaboré par la médiathèque. Ces rendez-vous sont ouverts pour le mois en cours dans la limite des créneaux disponibles.

Ce planning prend effet du mardi 13 octobre 2015 au vendredi 24 juin 2016 inclus.

La durée des séances peut être modifiée selon l'âge des enfants et le type d'intervention choisi.

<b>Ecole Ferdinand Buisson</b>	<b>Ecole Paul Bert</b>	<b>Ecole Jules Ferry</b>
Mardi et vendredi : 9h15-10h et 10h15-11h	Mardi et vendredi : 9h-10h et 10h40-11h30	Mardi et vendredi : 9h-10h et 10h35-11h25
Mardi et vendredi : 14h15- 15h15	Mardi et vendredi : 14h15- 15h15	Mardi et vendredi : 14h15- 15h15

- Les enseignants peuvent aussi venir pour emprunter des livres pour la classe (30 documents pour une durée de deux mois). Pour cela chaque enseignant doit remplir le document « attestation annuelle d'inscription pour le prêt aux collectivités » pour mettre sa carte à jour. Le prêt se déroule sur les créneaux d'ouverture au public, sur rendez-vous pour éviter les télescopes. La classe sera autonome.

#### **2) Annulation de rendez-vous**

Les enseignants s'engagent à respecter les dates et heures des rendez-vous et à prévenir en cas d'impossibilité. En cas de retard de la classe, l'accueil ne sera pas prolongé au delà du créneau initialement prévu. La médiathèque s'engage à chercher une autre date en cas d'annulation préalable.

#### **3) Animations et projets en partenariat**

Plusieurs types d'accueils et d'animations sont proposés autour des collections, suivant l'âge des enfants. Le programme est communiqué aux enseignants à chaque trimestre. Le choix des interventions est effectué lors de la prise de rendez-vous. La médiathèque s'engage à étudier les autres propositions de partenariat émanant des enseignants, sur projet et demande écrite à la direction, et à y donner suite dans la mesure de ses possibilités. En cas d'accord l'enseignant s'engage à élaborer le contenu des animations conjointement avec un bibliothécaire.

#### **4) Responsabilités**

L'enseignant s'engage à respecter le règlement de la médiathèque. Il est responsable de sa classe et des documents empruntés. La médiathèque assure la prestation, l'enseignant veille au bon déroulement de la séance. Les ouvrages non restitués en fin d'année scolaire seront remplacés par l'école.

#### **5) Bilan de l'activité**

En fin d'année scolaire un bilan sera élaboré pour servir de base à d'éventuelles modifications de ce document.